



Nancy pendant la première Guerre Mondiale



L'ENTRÉE EN GUERRE

ARCHIVES
municipales
de Nancy

L'ordre de mobilisation

Le 31 juillet, l'Allemagne ferme ses frontières. Le même jour, les **troupes de couverture** françaises reçoivent l'ordre de partir à la frontière pour la garder en cas d'attaque imprévue.

L'Allemagne à la frontière

PARIS, 1^{er} août. — Des troupes allemandes nombreuses sont signalées à la frontière et plusieurs corps d'armée sont concentrés à l'est de Thionville et de Metz.

Quelques cavaliers allemands ont déjà pénétré sur notre territoire.

Les communications télégraphiques et téléphoniques sont coupées ; de nombreux automobilistes, véhiculant des touristes, ont eu leurs voitures confisquées.

Des voies ferrées sur territoire allemand, à proximité de la frontière, ont été détruites et des mitrailleuses placées en travers.

Trois locomotives de l'Est ont été arrêtées à Montreux-Vieux et une quatrième à Amancvillers.

BERLIN, 1^{er} août. — Le « *Lokalanzeiger* » publie un article des plus violents contre la Russie, disant que la Russie n'a cessé d'avoir ces jours derniers une attitude provocatrice et menaçante à l'égard de l'Allemagne !!

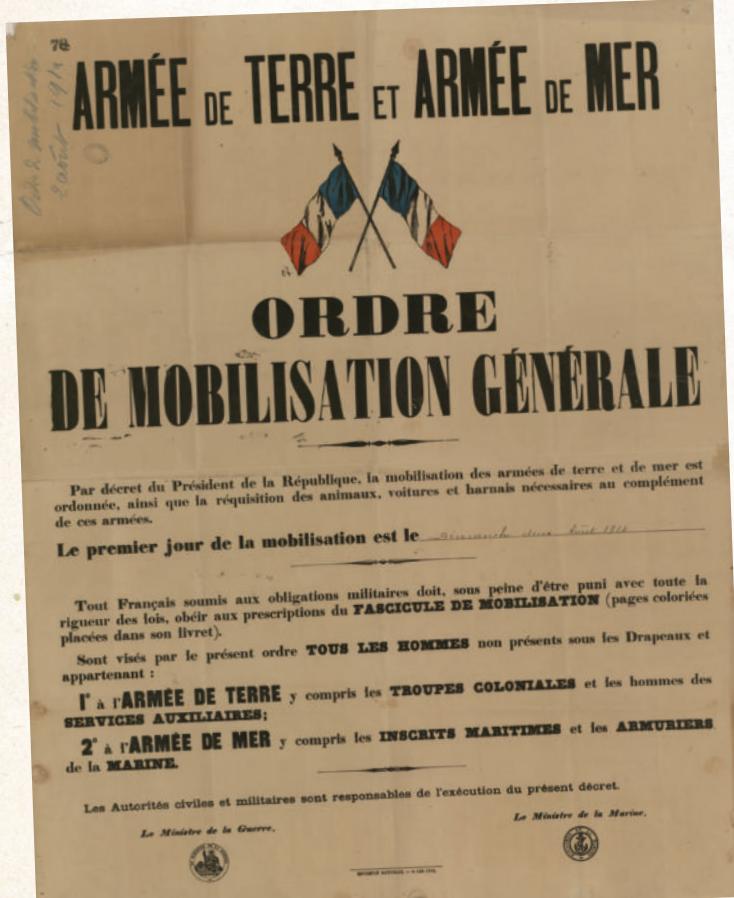
Journal de la Meurthe et des Vosges du 1er août 1914 (BmN)

1- fait 11.00 on est dans la cour, on dit aiguisez les sabres, impossible à decrire l'ambiance, l'atmosphère, on sait que l'on va en guerre, c'est le visible, on reste dans la cour - 11^h 15^{me} l'infanterie de Boul. passe devant le quartier, il fait très chaud, un soléat tombe de ciel au

100 Num 044 - Journal de guerre de Raymond Perrin, artilleur au 8e R.A. / « aiguiser les sabres » signifie se préparer au combat



Est Républicain du 2 août 1914 (BmN)



aff 1914 / 70 P/M (BmI Épinal)

Le 1er août, le président de la République Raymond Poincaré décrète la **mobilisation générale**. La décision doit prendre effet le lendemain. Un télégramme est transmis aux autorités militaires et civiles sur l'ensemble du territoire, à leur charge de transmettre l'information à la population. Des affiches - imprimées depuis 1904 et où une zone était laissée blanche pour permettre d'inscrire la date à la main - sont placardées, et l'information est accompagnée du son des sonneries et clairons et relayée dans les journaux.

A noter que dès le 29 juillet, le conseil municipal de Nancy avait examiné l'éventualité d'une mobilisation lors d'une séance secrète.

Eventualité d'une mobilisation. — M. le Maire prie les Membres du Conseil présents de rester réunis pour une séance secrète, dont les délibérations, nécessitées par l'état de tension diplomatique et prises en prévision de la période de mobilisation, ne devront pas être connues du public, pour éviter tout affolement et ne devront être transcrives sur le registre des délibérations du Conseil qu'ultérieurement, s'il y a lieu.

1D 434 - Conseil municipal, séance du 29 juillet



contre l'Allemagne	du	2 Juin	1914
	au	9 Août	1914
		date de la démobilisation	
	au	19	
	du	19	
	au	19	
	du	19	
	au	19	
	du	19	
	au	19	
	do	19	
	au	19	

100 Num 053 / 001

Tous les **hommes valides de 21 à 48 ans** sont appelés pour compléter les différentes unités de l'armée française :

- les hommes de l'active – ceux qui font leur service –, soit les classes 1911, 1912 et 1913 (nés entre 1891 et 1893, 21 à 23 ans) sont déjà dans les dépôts et casernes ;
- les hommes de la réserve, soit les classes 1900 à 1910 (nés entre 1880 et 1890, 24 à 34 ans) et les hommes de la territoriale, soit les classes 1893 à 1899 (nés entre 1866 et 1879, 35 à 48 ans) les rejoignent.

1

Le présent LIVRET, contenant trente-quatre pages, appartient à :

Nom : Boichot (en lettres capitales).
Prénoms : Ernest
Surnoms :

Né le 22 Mars 1889 à Nancy Nancy canton d Meurthe-et-Moselle département d Meurthe-et-Moselle résidant à Nancy Nancy canton d Meurthe-et-Moselle profession d imprimeur typographe fils de Jeanne et de Charles et de Jeanne domiciliés à Nancy 23 Rue Mirelet canton d Nancy département d Meurthe-et-Moselle Marié le

Etat civil.

Signalement : Cheveux blonds, yeux gris, front fluide, langue des dents rectiligne, base horizontale, taille moyenne, torse droit, taille 63, taille réduite 70, bras et jambes normaux, enseignement physionomique complémentaire.

Vêtements : Veste rouge, pantalon bleu, cravate rouge, gants rouges, chapeau noir, chaussures noires.

Appelé bon pour le Service armé - Jeune soldat (1) de la classe de 1909 de la subdivision d Toul canton d Nancy-Sud

ou Engagé an ..., le ..., 19 ..., département d ...
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 ..., de la subdivision d ... canton d ...

Passé du service (2) ... dans le service (2) ...
par décision d (3) ... en date du ...

Numéro au registre matricule du recrutement : 688	Partie de la liste du recrutement cantonal : 1	Numéro de la liste matricule : ...
---	--	------------------------------------

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.
(2) Armé ou auxiliaire, suivant le cas.
(3) Conseil de révision ou Commission de réforme.

100 Num 094 / 001

La nouvelle de la guerre A NANCY

C'est vers 5 heures et demie que la nouvelle de la Déclaration officielle de la guerre a été connue à Nancy.

On s'y attendait. Aussi n'a-t-elle été une surprise pour personne. On se demandait, en effet, pourquoi l'Allemagne ne nous avait pas compris dans son défi lancé à la Russie, notre alliée, comme on se demandait pourquoi nous ne répondions pas aux violations répétées de notre territoire.

Ce sont là, évidemment, des dessous diplomatiques dont l'Histoire fera connaître un jour les raisons.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle n'a pas plus effrayé les Nancéiens qu'elle ne les a surpris. Lorsque nous l'avons affichée à la devanture de notre hall, elle a soulevé un véritable enthousiasme.

Les bravos ont retenti. On a agité les chapeaux, et des groupes se sont formés aux accents de la *Marseillaise*.

Répandue comme une traînée de poudre d'un quartier de la ville à l'autre, elle n'a trouvé partout que des cœurs tout prêts au sacrifice.

On va, confiants, à la bataille.

Sans doute, des larmes ont coulé en bien des logis de Lorraine, comme elles ont coulé en bien des logis de la France tout entière, — larmes d'épouses, larmes de mères, larmes d'enfants.

Ces larmes sont inévitables. Elles sont la rançon des liens rompus et des affections brisées.

Mais cet hommage rendu à ceux qui nous sont chers et que la Patrie vient d'appeler à la défendre, on s'est souvenu des affronts répétés de l'orgueilleux Germain, de ses bravades insolentes, et c'est avec un courage indomptable, un véritable soulagement, la joie d'en finir et de tenir enfin la Revanche, que l'on a accepté le défi.

L'animation s'est prolongée assez longuement, mais sans explosions bruyantes de colère, sans incidents tumultueux.

A présent, nous voilà prêts. Haut les cœurs ! Vive la France !

Les mobilisés sont donc des hommes de tous âges et de toutes conditions sociales. Ils doivent suivre les instructions dans le livret militaire et se rendre dans leur caserne d'affectation où ils reçoivent un uniforme, leur arme et leur équipement.



100 Num 067 / 005

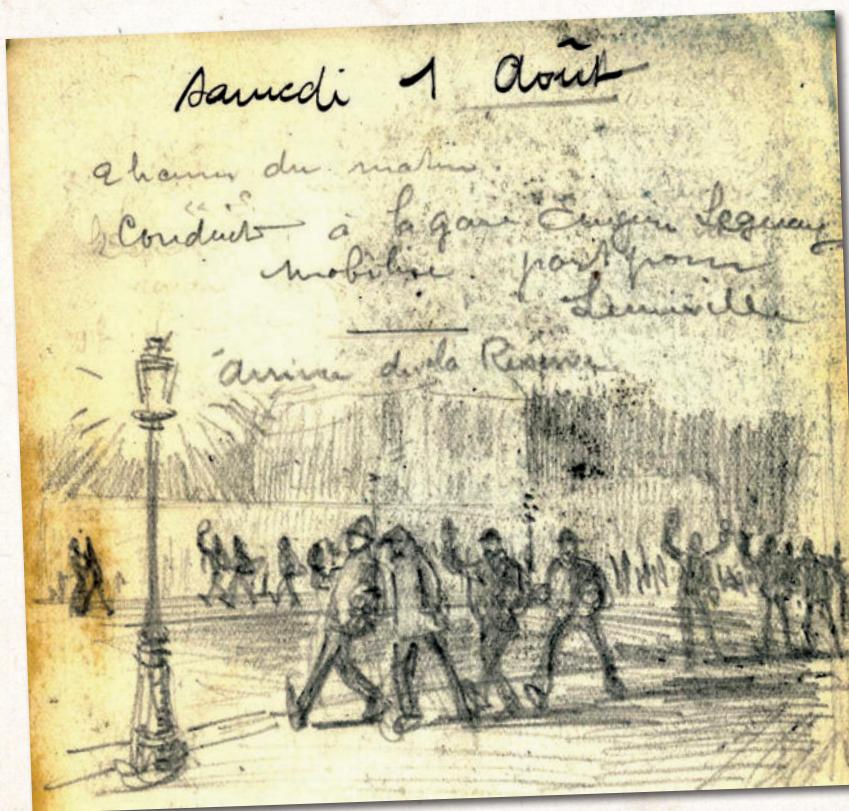
Par ailleurs, les chevaux et voitures, ainsi que les chemins de fer sont également mobilisés. Le **transport ferroviaire** est utilisé pour conduire les troupes et équipements vers les lieux de concentration à la frontière franco-allemande, selon les plans prévus.

Le 3 août, l'Allemagne **déclare la guerre** à la France et la Belgique. Cette nouvelle est connue le 4 août à Nancy.

L'état de siège est déclaré. Les autorités militaires prennent la direction de la vie publique : le maire et le préfet sont donc placés sous l'autorité du gouverneur militaire.



100 Num 008 / 001



100 Num 008 / 001

Une exaltation populaire à nuancer

Une idée largement répandue veut que les soldats soient partis joyeux à la guerre, la mobilisation apparaissant donc comme une fête.

Il y a bien un certain enthousiasme chez les nancéiens qui désirent prendre une revanche sur la défaite de 1870. Mais l'image du soldat partant la « **fleur au fusil** » est un cliché qui ne correspond pas tout à fait à la réalité.

Il s'agit plus d'un sentiment de **résignation**. Les mobilisés doivent laisser leur famille et leur travail. Ils acceptent de faire leur devoir et d'aller défendre la Patrie contre l'agresseur « boche ». Les Allemands ont, en effet, pénétré sur le territoire français le 2 août.

Et personne ne se doute que le conflit risque de s'éterniser : on pense que la guerre ne durera que quelques mois, qu'elle sera courte et victorieuse.



La nouvelle administration municipale

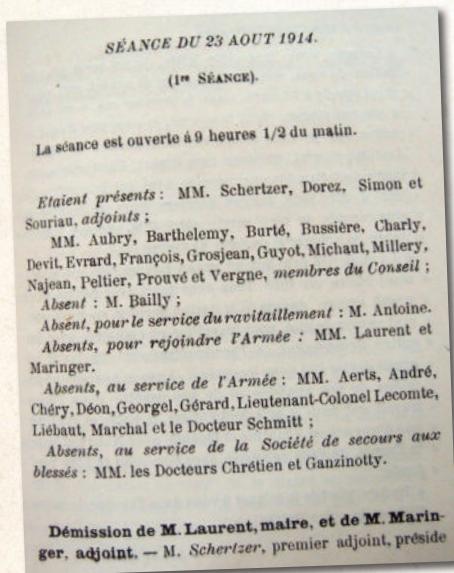
La mobilisation atteint aussi l'organe municipal. Le 23 août, le maire Joseph Laurent et son adjoint Jean Maringer démissionnent pour rejoindre l'armée. Pour les remplacer, une élection est organisée le jour même, car le premier adjoint, M. Schertzer, à qui les fonctions de maire reviennent de droit, renonce à cette tâche du fait de son âge. Le conseil municipal élit Gustave Simon. Il faut également noter que dix autres conseillers sont absents, car ils sont au service de l'armée.



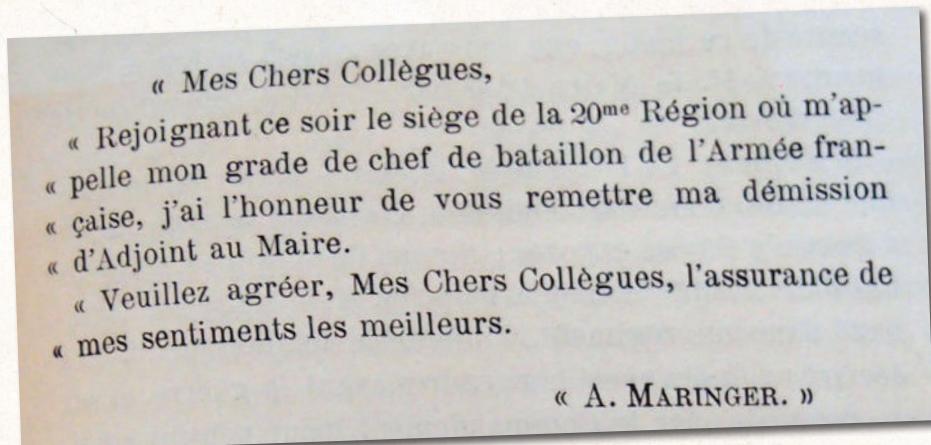
5 Fi 4163 - Joseph LAURENT



5 Fi 4168 - Gustave SIMON



1 D 434



1 D 434



Durant les mois d'août et de septembre, le conseil municipal se réunit chaque jour – ensuite les séances s'espaceront de deux ou trois jours. Le conseil se préoccupe de **réorganiser la vie** de la ville, prenant des mesures pour le ravitaillement, apportant des secours aux familles et réfugiés, créant un corps de gardes civils, etc. Ce dernier est chargé de veiller à la sécurité publique et de surveiller les suspects.

Garde civile. — M. le *Maire* montre la nécessité de constituer un corps de gardes civils, chargés de renforcer la police municipale très réduite, et d'assurer l'ordre et la sécurité dans Nancy.

1 D 434 - conseil municipal, séance du 2 août 1914

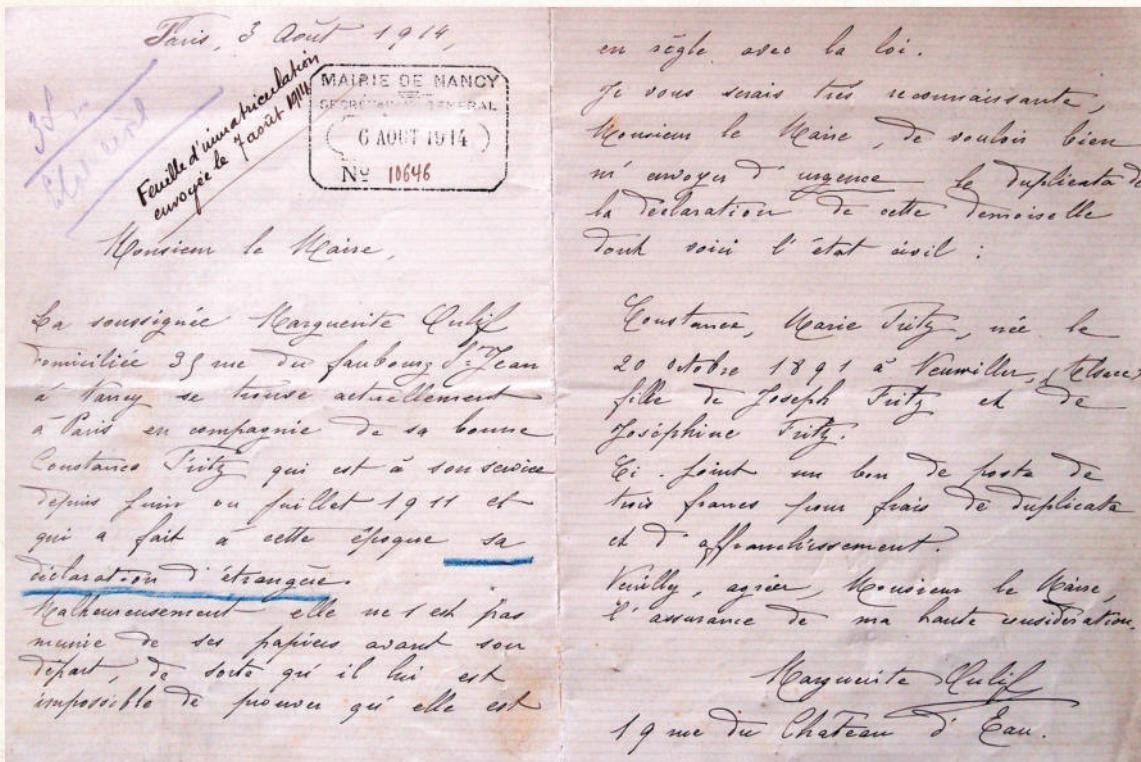
La surveillance des étrangers

Le 2 août, il est prescrit à tous les étrangers séjournant en France de se faire connaître des autorités. Un **recensement** est mis en place et les étrangers doivent se présenter à l'hôtel de ville. La méfiance vis-à-vis de l'étranger est, en effet, forte. Les allemands doivent quitter immédiatement le territoire. Les **suspicions** sur les personnes ayant un nom à consonance germanique sont courantes, elles sont soupçonnées d'espionnage...

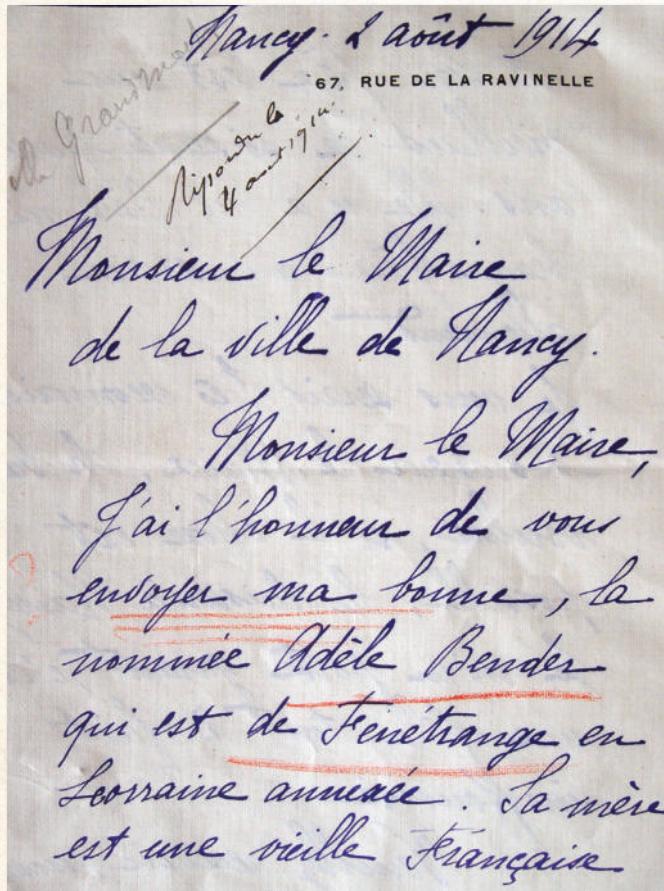
Déclarations d'étrangers. — Les Conseillers municipaux sont invités ensuite à prêter leur concours à l'Administration pour recevoir les déclarations des étrangers et veiller à ce que les prescriptions spéciales soient observées.

1 D 434 conseil municipal, séance du 2 août 1914





2 INC1



2 INC2

et son père est un
 vieillard de soixante-quatorze
 ans. Elle n'a ni frère ni
 beau-frère au service
 allemand.

Je vous serais très reconnaissante
 monsieur le Maire, de bien
 vouloir, si la chose est
 possible, la laisser à Nancy.

Je m'en porte garant; c'est
 une fille tout à fait
 inoffensive.

2 INC2



ARCHIVES MUNICIPALES

3 rue Henri Bazin
54 000 Nancy
Tél. : 03.54.50.60.70
Fax. : 03.54.50.60.71
archives@mairie-nancy.fr

www.archives.nancy.fr